

St Georges sur Loire le 17 Mai 2022



COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION

Du Vendredi 29 Avril 2022 à Rochefort sur Loire

ETAIENT PRESENTS :

* Les élus : M. Yves BERLAND, maire de Chaudefonds sur Layon et vice-président en charge de la « Collecte et traitement des déchets » à la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE, M. Frédéric PATARIN Conseiller municipal à Val du Layon, membre de la commission en charge de l'assainissement.

* M. François DUMAS responsable d'ANC 49.

* les membres du conseil d'administration APAE 49 : M. Jack MARTIN, président et responsable de St Georges sur Loire - Mme Odile MARTIN, secrétaire - M. Michel BOIDRON, responsable d'Ingrandes et Champtocé sur Loire, coordinateur nord Loire - M. Jean-Pierre MERLET, trésorier et responsable de St Aubin de Luigné et de St Lambert du Lattay, coordinateur sud Loire - - Mme Colette FARDEAU, responsable de Chalonnes sur Loire - Mme Jeannine MERLET, secrétaire et responsable de Chaudefonds sur Layon.

EXCUSES : M. Marc SCHMITTER, président de la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE, Mr Paul CADY responsable APAE49 de St Germain des Prés - M. Patrice CLAIR responsable de Verrières en Anjou - Mr et Mme Allen CARTER responsables de Rochefort sur Loire - M. Claude GODIN, responsable de Denée - M. J. François MAITRE, site internet APAE 49

à l'ordre du jour :

- Le mot d'accueil du Président,
- Le site Internet d'A.P.A.E.49,
- Assainissement Non Collectif : les changements d'organisation depuis le 1^{er} Janvier 2021,
- Les Déchets : nouvelles dispositions depuis le 1^{er} janvier 2022,
- Vous avez la parole : posez vos questions,
- Les vidanges groupées : tarifs privilégiés pour les adhérents.

I° ► Le Président Jack MARTIN ouvre la séance vers 20 h 30 devant une assemblée d'environ 40 personnes qu'il remercie chaleureusement pour leur présence à cette réunion d'information et donne aussitôt la parole à Monsieur BERLAND qui doit partir au plus vite mais qui nous fait l'honneur une nouvelle fois de sa présence en tant que vice-président en charge de la « Collecte et traitement des déchets » à la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE.

II° ► LES DECHETS : NOUVELLES DISPOSITIONS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2022.

M. BERLAND s'emploie à nous présenter le nouveau service des déchets sur le territoire Loire-Layon-Aubance.

1°- « Les 3 anciennes Communautés de Communes du Loire Layon Aubance proposaient des modalités de fonctionnement de gestion des déchets très différentes avant la fusion en 2017. Depuis les règles ont évolué avec la mise en place, depuis le 1^{er} Janvier 2022, de la **Redevance Incitative (RI)** sur l'ensemble du territoire de la CCLLA. »

2°- « La Redevance Incitative calculée sur les trois flux réels de collecte et de traitement des déchets (ramassage à domicile, point d'apport volontaire et déchèteries), permet de facturer l'utilisateur en fonction de l'utilisation réelle du service et l'incite ainsi à réduire sa production de déchets. Il n'y a pas, comme on peut l'entendre, un moindre service, les bacs jaunes et gris étant collectés en alternance tous les 15 jours mais la Communauté de Communes souhaite responsabiliser l'utilisateur et contribuer ainsi à la préservation de notre environnement. Depuis le 1^{er} Janvier la **Ri mini annuelle correspond à 8 levées par an pour les bacs**

ordures ménagères, à 12 levées pour les bacs emballages et à 18 passages en déchèterie. Les Points d'Apport Volontaire (verre et papier) restent disponibles en permanence.»

3°- « Ces mesures visent à inciter l'utilisateur à changer de comportement afin de réduire la production de déchets. Trop de déchets recyclables se retrouvent dans nos poubelles : textiles, équipements électriques, électroniques, emballages et papiers, déchets biodégradables, déchets ménagers, vaisselle cassée,...ce qui représente environ 50% du volume global. Afin de réduire le volume de nos emballages nous vous conseillons d'utiliser les bacs à emballages dans les magasins, de mettre les plus gros cartons à la déchèterie, de couper les emballages non compressibles, de les écraser et de les plier quand c'est possible, de limiter la pub,... **Enfin, le meilleur déchet n'est-il pas celui qu'on ne produit pas.** »

4°- « Pour limiter votre redevance, vous restez libres de demander des bacs plus grands ou plus petits en fonction de vos besoins : opération gratuite une fois par an. »

5°- « Le SMITOM Sud Saumurois a laissé place à une nouvelle structure syndicale élargie appelée « **3R d'ANJOU** » qui assure aujourd'hui la continuité du service de collecte et de traitement de déchets du territoire. Cette structure accompagne vos efforts et **vous aide à réduire le volume de vos déchets** avec par exemple la mise à disposition de composteurs, de bioeaux, de broyeurs de végétaux..., vous apporte également une foule de conseils et d'informations pratiques »

à découvrir sur www.loire-layon-aubance.fr/environnement/gestion-dechets/dechets

6° - « Le forfait du 1^{er} trimestre 2022 sera facturé en septembre 2022 et en Février 2023 vous recevrez la facture du second trimestre qui prendra en compte les levées supplémentaires ainsi que les entrées supplémentaires en déchèterie.»

III. ► LE SITE INTERNET d'APAE49 : un site facilement consultable en tapant tout simplement « APAE49 » (Accès direct sans mot de passe). Nous invitons les adhérents à le consulter pour découvrir entre autres les précieuses informations sur les différents systèmes d'assainissement et les démarches à effectuer dans le cas d'une installation ou d'une rénovation.

IV. ► ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LES CHANGEMENTS D'ORGANISATION DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2021.

Depuis le 1^{er} Janvier 2021 les missions de contrôle obligatoire et de surveillance de vos installations sont assurées en régie par des agents de la CCLLA. Pour ce faire un « **Service Assainissement** » constitué d'un agent de terrain, d'un agent de maîtrise et d'un assistant administratif a été mis en place.

Le choix d'une régie pour l'assainissement non collectif - ce que nous avons toujours souhaité au sein de l'APAE – doit permettre, selon les élus, de mettre en œuvre auprès des usagers concernés «**une politique de conseils et de prévention** ».

Le Conseil Communautaire a fixé à 8 ans la fréquence des contrôles périodiques de fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif pour les 7921 équipements individuels existants (nombre théorique à confirmer), la loi précisant 10 ans au maximum. Ces contrôles déjà effectués sur les communes d'Aubigné sur Layon, Martigné-Briand, Faverey-Machelles, Chavagnes, Notre Dame d'Alençon se poursuivent actuellement sur Thouarcé. Ensuite viendra le tour des usagers de Champ sur Layon, Rablay sur L., Faye d'Anjou. Avant tout contrôle, des réunions publiques sont organisées et un courrier vous est adressé pour la prise de rendez-vous.

Un Conseil d'exploitation composé de 5 membres avec voix délibérative (dont un d'APAE49, sur proposition des élus) assure la gestion de la régie : fonctionnement, comptes et projets de budget (soumis à l'approbation du conseil communautaire). Le budget doit s'équilibrer à partir des recettes générées par les contrôles ANC (périodiques, cession, conception, réalisation, voire des pénalités).

Les tarifs 2021 ont été reconduits pour 2022, à savoir :

Type de contrôle pour ANC de capacité ≤ 20EH	Prix TTC
Contrôle périodique de fonctionnement des installations	107,80 €
Contrôle de conception pour installation neuve ou à réhabiliter	88,00 €
Contrôle de réalisation pour installation neuve ou à réhabiliter	154,00 €
Contrôle avant la vente d'un bien immobilier	181,50 €

Pénalités pour obstacle à la mission de contrôle ou assainissement non conforme : 215,60 € TTC

V°- ► **VOUS AVEZ LA PAROLE : POSEZ VOS QUESTIONS.**

▷ *Quand recevrons-nous la facture déchets du 2^e trimestre 2021 ? Rép. : « Un problème administratif explique ce retard. Celle-ci doit vous parvenir dans les tout prochains mois. »*

▷ *Certains magasins possèdent un appareil à broyer les bouteilles en plastique, avec en retour un avoir d'un centime par bouteille. Ce service peut permettre de limiter le remplissage de la « poubelle jaune ».*

▷ *Depuis le transfert de la compétence Assainissement à la CCLLA, les projets de mise en collectif dans certains hameaux sont à l'arrêt. Une programmation est-elle à l'ordre du jour ? Vous serait-il possible d'interroger la CCLLA sur ce sujet ?*

VI. ► **LES VIDANGES GROUPEES : Tarif 2022 (fosses septiques et toutes eaux, micro stations)**

Afin de faciliter nos regroupements d'usagers, merci de préciser aux responsables ci-dessous, **vos nom, prénom, votre hameau, votre commune, la nature de votre assainissement**, un mois au moins avant la date souhaitée d'intervention, le regroupement devant s'inscrire dans un rayon de 5 km.

Pour 6 vidanges sur plusieurs communes le tarif pour 4 fosses est appliqué.

Nord Loire : Mr Michel BOIDRON 06 83 92 75 95 Email : michel.boidron@orange.fr
Sud Loire : Mr J-Pierre MERLET 02 41 78 37 70 Email : jpmrlet@orange.fr

220,00 € HT pour une fosse seule non regroupée de 1 à 3m3 soit	242,00 € TTC
170,00 € HT par fosse pour 4 fosses regroupées soit	187,00 € TTC
161,00 € HT par fosse pour 6 fosses regroupées soit	177,10 € TTC

Ce tarif s'entend :

- Pour une contenance jusqu'à 3m3 au-delà ajouter 28,00 € HT soit..... **30,80 € TTC**
- Pour une distance d'accès jusqu'à 30 mètres au-delà ajouter **36,85 € TTC**
- Nettoyage bac à graisse ou poste de relèvement **36,85 € TTC**
- Si débouchage canalisation de la fosse sur environ 5ml **33,00 € TTC**

Ce tarif Comprend :

- Le déplacement, installation et repli du matériel,
- Le pompage et nettoyage à la haute pression de la fosse,
- La déshydratation des boues sur place et remise en eau de la fosse immédiate,
- Le transport et évacuation des boues dans un centre de compostage agréé,
- La fourniture d'un bordereau de suivi des déchets.

§ Toutes les fosses doivent être dégagées et prêtes pour l'intervention à l'arrivée du camion

La séance se termine par le verre d'amitié aux environs de 22h30.

L'ASSEMBLEE GENERALE est fixée au **Vendredi 14 Octobre 2022** à 20h30, salle du Port Girault à St Georges sur Loire

Rappel : Cotisation 2021/2022 : 5,00 €

Adresse : APAE 49
La Haute Guibrette
49170 ST GEORGES SUR LOIRE

Tél. : 02 41 39 57 42,
Email : guibrette@orange.fr

Monsieur Jack MARTIN Président APAE 49